

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENT REG-293 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR « DOMAINES DE LA RIVE SUD » ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 152 000\$

RÈGLEMENT REG-298 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES, À L’AFFICHAGE, AUX CASES DE STATIONNEMENT ET À L’AMÉNAGEMENT DU SITE POUR LA ZONE L13C

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 20 mai 2014, le conseil de la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-293 et lors de sa séance du 8 juillet 2014, le conseil a adopté le règlement REG-298.

Le règlement REG-293 a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 20 juin 2014.

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 16^e jour de juillet 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.